



Flash Info – Juillet 2025

N'hésitez pas à télécharger l'application CityAll sur votre smartphone (via AppStore ou Google Play) pour recevoir les informations en direct. Sur le site internet de la commune (www.gueux.fr), vous trouverez entre autres, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

SPECIAL TRAVAUX ECOLE MATERNELLE/POLE PERISCOLAIRE

Ce sujet a été évoqué à maintes reprises. Les phases d'études et de préparation sont désormais achevées. Par conséquent, nous entrons dans la partie opérationnelle de ce projet, qui va entraîner quelques modifications de pratique et des règles de circulation différentes.

Le dispositif adopté est le suivant :

Année scolaire 2025-2026 : dès le début du mois de juillet, des modulaires (bâtiments provisoires) vont être installés sur le parking des enseignants, situé à l'intérieur de l'enceinte des écoles (côté rue des Écoles) pour l'accueil de la classe Petite Section de l'école maternelle, le dortoir, les sanitaires adaptés aux jeunes enfants de la Maternelle et des espaces destinés aux enseignants et aux ATSEM. Les deux autres classes (Moyenne et Grande Sections) de l'école maternelle seront installées dans l'école élémentaire, ce qui nécessite une réorganisation pratique des classes de l'école élémentaire. Les récréations seront organisées de façon décalée afin de permettre aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire de profiter pleinement de ce temps récréatif. Les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de l'école maternelle et la construction du Pôle périscolaire, vont débuter dès juillet, conduisant, le temps de l'ensemble des travaux, à l'installation de bâtiments techniques sur l'espace vert devant les écoles (côté rue du Moutier).

Année scolaire 2026-2027 : l'école maternelle réintégrera des locaux neufs. L'école élémentaire sera installée dans le nouveau pôle périscolaire permettant d'assurer ensuite les travaux d'isolation de cette même école élémentaire.

Concernant le **périscolaire** (mission de la Caisse des Écoles) : dès la mi-août, des modulaires seront installés sur le parking du Complexe sportif afin d'assurer le service de cantine. Les activités périscolaires se dérouleront au Complexe sportif, pour l'année scolaire 2025-2026. Le pôle périscolaire s'installera ensuite dans la salle multi-activités rénovée à la rentrée de septembre 2026 avant de rejoindre le pôle qui lui est destiné à la **rentrée de septembre 2027**.

Tous ces travaux nécessitent une **réorganisation de la circulation** sur ce secteur :

- Rue du Moutier : coupée au niveau des écoles, rendant la circulation en voiture impossible sauf pour les riverains. L'accès à pied aux écoles, sera toujours possible.
- Rue de la Moufle : changement de sens de circulation.

L'accès aux écoles ne sera possible que par les rues du Platane ou du Moutier via l'avenue de Reims.

La sente entre l'école maternelle et le collège sera fermée le temps du chantier. Par conséquent, emprunter la rue des écoles pour déposer les enfants n'est absolument pas opportun.

Stationnements pour accompagner à pied les enfants à l'école :

- Parking du collège : 112 places
- Parking rue du Platane : 27 places
- Parking Just FONTAINE : 40 places

L'objectif est de rendre l'espace dans la zone scolaire beaucoup plus sécurisée.

Au verso de ce flash info spécial, vous trouverez le plan détaillé de ce nouveau plan de circulation et les emplacements des différents parkings que nous vous invitons à utiliser amplement pour la sécurité et la tranquillité de tous.



Avenue de Reims

Avenue de Reims

Rue du Moutier

Modifications de circulation et conditions d'accès au Groupe Scolaire « Les Tilleuls »



Lotissement du Moulin à Vent Nord

Lotissement du Moulin à Vent Sud

Parking personnel groupe scolaire

Modulaire Maternelle

Maternelle

Sente Fermée

Interdit sauf bus scolaire

Modulaire Cantine

112 Places

Complexe sportif

Élémentaire

Zone chantier

Interdit sauf riverains

28 Places

40 Places

Vestiaires foot

Terrain de Football (synthétique)

Terrain de Football (herbe)

Avenue des Bornes

Sens de circulation inversé

- Accès écoles (piétons)
- Rues fermées ou limitées
- Zone chantier